



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3638

Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association "Coup de Pouce Relais", sise 241 rue Duguesclin à Lyon 3e

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3638 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION "COUP DE POUCE RELAIS", SISE 241 RUE DUGUESCLIN A LYON 3E (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Créée en juin 2000, l'association « Coup de Pouce Relais » a pour objet le développement d'un réseau d'aide et d'appui aux adultes et enfants habitant le 3^e arrondissement.

Reconnue d'intérêt général en 2005 et agréée au titre de l'Education Populaire en 2012, l'association déploie son projet associatif à partir d'une offre d'activités principalement basée sur le jeu. En outre, elle a pour ambition de permettre aux parents de co-construire un accompagnement à la scolarité de leurs enfants en s'appuyant sur les notions de plaisir et de découverte.

Coup de Pouce Relais conduit ainsi ses projets autour de trois axes : la rencontre entre générations, le lien social par le jeu et l'utilisation de celui-ci comme support d'intervention dans ses diverses dimensions éducatives, sociales et culturelles.

Forte d'une expérience partenariale avec les acteurs éducatifs associatifs et institutionnels du territoire, l'association accueille et accompagne chaque année une équipe importante de bénévoles qui concourent à la qualité des différents projets (accueil des familles, des assistantes maternelles, des collectivités, des écoles...).

Enfin, l'association est un centre de formation – centre de ressources pour tous types de projets relatifs au jeu et à l'accompagnement à la scolarité des enfants âgés de 5 à 11 ans.

La Ville de Lyon soutient depuis plusieurs années cette association dans la conduite de ses projets et reconnaît la pertinence du travail accompli par cette dernière.

En même temps que le budget 2018 de la Ville de Lyon, vous avez approuvé une subvention individualisée de fonctionnement général de 73 965 € au bénéfice de l'association. Je vous propose donc d'approuver la convention-cadre pluriannuelle, jointe en annexe au présent rapport, qui formalise les engagements de la Ville de Lyon et de l'association « Coup de Pouce Relais », pour une durée de trois ans. Ce conventionnement doit permettre à l'association de fonder son action dans la durée et de consolider ses activités au bénéfice des Lyonnais.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1. La convention cadre pluriannuelle susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association « Coup de Pouce Relais » est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY